CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Données

Données brutes, provisoires, à l'adresse de l'établissement employeur et à date d'embauche

Source

Le flux de nouveaux contrats correspond au nombre de nouveaux contrats débutés dans l'année. De 2013 à 2019, le système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage est mobilisé, en plus des remontées mensuelles des organismes d'enregistrement, pour comptabiliser les flux d'entrées en apprentissage. À partir de 2020, les données sont issues du nouveau système de dépôts des contrats d'apprentissage, Deca, alimenté par les Opérateurs de compétences (Opco) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets). Pour pallier les retards dans la remontée de l'information dans Deca, la Déclaration sociale nominative (DSN) est également mobilisée afin d'estimer les effectifs de nouveaux contrats d'apprentissage en 2020.

Les stocks des contrats d'apprentissage sont calculés au dernier jour de chaque mois. Sont comptabilisés les contrats dont la date de début est antérieure ou égale à ce jour, et dont la date de fin est égale ou postérieure à ce jour.

Quand les informations sont stabilisées, la date de fin considérée correspond à celle prévue au moment de la signature du contrat, si le contrat n'a pas été rompu de façon anticipée, ou à la date de rupture du contrat, sinon. Pour les contrats les plus récents, les délais de remontée des ruptures complexifient la détermination des dates de fin : la date de fin considérée est alors imputée de façon provisoire. Cette imputation s'appuie notamment sur les ruptures constatées pour les contrats des cohortes précédentes.

Définition

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1er janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Mise à jour : 01 décembre 2025

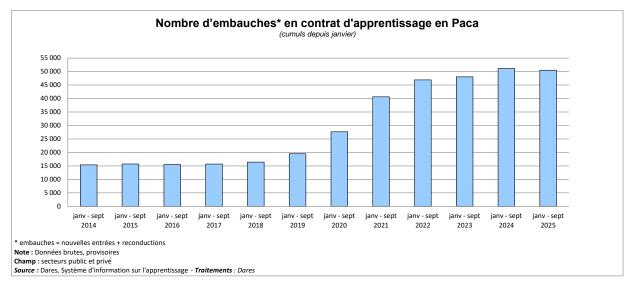
Nombre d'embauches* en contrat d'apprentissage

	septembre 2025	Cumul de janvier à septembre 2025	Cumul de janvier à septembre 2024	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	724	1 171	1 254	-6,6
Hautes-Alpes	670	1 023	1 014	+0,9
Alpes-Maritimes	6 955	11 264	10 929	+3,1
Bouches-du-Rhône	14 120	22 938	23 647	-3,0
Var	4 874	8 737	8 864	-1,4
Vaucluse	3 279	5 355	5 422	-1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 622	50 488	51 130	-1,3
France métropolitaine	440 178	676 172	699 468	-3,3

embauches = nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires Champ : secteurs public et privé

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage - Traitements : Dares



Nombre de bénéficiaires de contrats d'apprentissage à fin septembre 2025

		Stock (en nombre)	Variation sur un an (en %)			
	Ensemble	Secteur privé	Secteur public	Ensemble	Secteur privé	Secteur public
Alpes-de-Haute-Provence	1 757	1 703	54	-2,4	-2,0]	-12,9
Hautes-Alpes	1 422	1 366	56	+3,6	+2,9	+27,3
Alpes-Maritimes	15 148	14 773	375	+2,9	+2,8	+6,8
Bouches-du-Rhône	32 546	31 482	1 064	-0,2	-0,2	+0,1
Var	12 063	11 460	603	+2,0	+1,7	+7,7
Vaucluse	7 573	7 428	145	+0,5	+0,1	+28,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	70 509	68 212	2 297	+0,9	+0,8	+4,7
France métropolitaine	988 934	958 879	30 055	-0,7	-0,5	-5,5

Note : Données brutes, provisoires

Source: Dares, Système d'information sur l'apprentissage - **Traitements**: Dares

